



FORMATION EN PRÉSENTIEL

DEVENIR FORMATEUR D'ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DANS LE SECTEUR DE L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE

Dernière mise à jour le 27/03/2025.

OBJECTIF

Objectifs de formation : former les acteurs prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile (AcP ASD) et les évaluer en vue de leur certification. .

Objectifs pédagogiques :

- Promouvoir le dispositif de formations ASD s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile.
- Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration
- Accompagner la mobilité de la personne aidée
- Construire, animer et évaluer la formation action d'AcP ASD.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Promouvoir le dispositif de formations s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile
- Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration
- Organiser, animer et évaluer une formation d'Acteur prévention ASD
- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage (démarche ALM)
- Être capable de rédiger un scénario d'accompagnement à la mobilité

PUBLIC CONCERNÉ

Formateurs d'organismes de formation et d'établissements du secteur de l'aide et du soin à domicile.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours avant formation.

FIPS - N° SIRET 80976799900026 - RCS EVRY - Code APE 85.59A - 75 rue romain rolland 91550 PARAY VIEILLE POSTE FRANCE - Tél. : 0950412583 - contact@fipsformation.fr - www.fipsformation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11910679091 auprès du/de la DIRECCTE IDF.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Tarif**1800 € HT**
par participant**Réf.****FOAPSASD-I****Contact**0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Ont une attestation de réussite à l'ensemble du parcours d'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou une attestation de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des CARSAT/CRAM/CGSS.
- Sont titulaires d'un certificat de formateur ou de formateur de formateur délivré par l'Assurance maladie – risques professionnels et l'INRS en cours de validité : SST, PRAP IBC, APS TRL/TRV, Personne ressource TMS, EVRP/AAT, animateur prévention et dirigeant TRL/SMS/ASD

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique Matériel du secteur sanitaire







et médico social en conformité avec les référentiels L'utilisation d'un ordinateur portable est fortement recommandé.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en centre de formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour un aménagement, nous contacter.

 Niveau Autres formations professionnelles continues	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 4 mini > 10 maxi	 Durée 56 heures / 8 jour(s)
--	--	--	--



PROGRAMME

Jour 1

- . Présentation du groupe et des objectifs
- . Les bases en prévention des risques
- . Le secteur de l'aide à domicile
- . Présentation du dispositif à un décideur

Jour 2

- . Observation et analyse de situation de travail dans le secteur de l'aide et du soin à domicile

Jour 3

- . Les déplacements naturels et l'accompagnement à la mobilité + les aides techniques

Jour 4

- . La conception de scénario d'ALM dans le but d'évaluer un apprenant.

TRAVAUX INTER SESSION : Les travaux d'intersession pour la réalisation des épreuves certificatives 1 et 2 dans la 2ème partie de la formation sont estimés à 2 jours.

Jour 5

- . Epreuves certificatives 1, 2 et 4

Jour 6

- . Epreuves certificatives 4 et 3

Jour 7

- . Conception et animation de séquences de formation.

Jour 8

- . Epreuve certificative 5 et bilan de fin de formation

LES PLUS

Formation de formateur en prévention ciblant un secteur d'activité. Formation très complète.

INTERVENANT(S)

Formateur de formateur APS ASD certifié par l'INRS et l'assurance maladie risques professionnels.

ÉVALUATION

1) Conception et mise en oeuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un accompagnement de la mobilité. Le candidat disposera d'1 heure 30 pour rédiger individuellement un scénario de déplacement tiré au sort. Il devra le mettre en oeuvre avec l'aide d'au moins deux autres participants (l'un jouant le rôle de l'accompagnant et l'autre celui du bénéficiaire), procéder à l'évaluation de l'acteur et lui restituer le résultat. Il remettra son scénario écrit au formateur en amont de son passage ainsi que la grille certificative

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de Formateur APS ASD



de l'acteur une fois remplie., 2) Concevoir une séquence de la formation APS ASD tirée au sort et l'animer en partie avec un groupe pendant 20 mn en respectant les principes pédagogiques de base. Le temps de préparation de cette séquence de formation est de 1 heure 30. A l'issue de cette animation, argumenter sa réponse formation et justifier de ses choix pédagogiques lors d'un entretien de 5 mn. Le déroulé pédagogique de la séquence est à remettre par le participant au formateur avant l'animation., 3) Créer une étude de cas portant sur l'analyse d'une situation réelle de travail d'un intervenant à domicile observée pendant une intersession Elle permettra d'exploiter l' « outil d'observation et d'analyse » dans une formation d'APS ASD. Cette étude de cas est composée d'images et de textes, d'une vidéo commentée, ou autre, devant servir d'outil pédagogique voir d'une certification dans une formation APS ASD.

L'«outil d'observation et d'analyse » complété pour servir de « correction » doit aussi en faire partie. Des travaux croisés en binôme sont ensuite organisés où chacun joue le rôle du formateur APS ASD ayant à transmettre son étude de cas et celui du stagiaire APS ASD ayant à exploiter l'« outil d'observation et d'analyse » en 40 minutes à partir de l'étude de cas qui lui a été présentée. L'étude de cas est préparée durant l'intersession et remise au formateur* dès le retour d'intersession., 4) Mise en oeuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité. Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne. Il devra mettre en oeuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée, selon la démarche ALM. Dans un second temps, il présentera et argumentera son accompagnement, en s'appuyant sur le schéma décisionnel. Il disposera de 20 minutes de mise en situation et d'argumentation, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire., 5) Réaliser un support de présentation du dispositif ASD s'adressant aux décideurs, à l'encadrement, ou encore aux instances représentatives du personnel d'une structure d'aide et de soin à domicile. Ce support doit permettre de convaincre en une dizaine de minutes de ce que peuvent apporter les formations de dirigeant, d'Animateur Prévention et d'APS ASD (ainsi que de l'accompagnement prévu) dans une démarche de prévention. Ayant la possibilité de finaliser le travail durant l'intersession, chaque participant remet son propre support au formateur* dès son retour d'intersession.



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteur prévention dans le secteur de l'aide et le soin à domicile